Case Management préventif
Notice destinée aux collaborateurs



HEL-ein-40691-fr-0321-0002-44411

Stress au travail et difficultés dans la vie privée : deux facteurs pouvant tôt ou tard nuire à la santé et au bien-être.

Le Case Management préventif d'Helsana peut vous aider avant qu'une maladie grave ou une incapacité de travail ne survienne. Le Case Management préventif prend en compte différents domaines de la vie : contexte professionnel, aspects en lien avec la santé, ainsi que situations personnelles et financières.

Un principe absolu : la confidentialité
Le case manager compétent pour vous est tenu au respect des dispositions légales en matière de protection des données. Sans votre consentement, aucune information n'est échangée avec des tiers et aucune donnée n'est enregistrée dans le dossier d'assurance.

1 **Annonce des besoins auprès d'Helsana**
Le spécialiste en ressources humaines responsable vous explique l'offre qu'Helsana met à disposition pour un Case Management préventif. Il transmet ensuite la déclaration des besoins à Helsana.

2 **Prise de contact**
Le case manager compétent d'Helsana prend contact avec vous par téléphone. Il vous donne des informations détaillées sur les possibilités de soutien et la procédure à suivre. Après avoir donné votre accord écrit, vous convenez avec le case manager d'un premier entretien personnel.

3 **Premier entretien personnalisé**
L'entretien personnel entre le case manager d'Helsana compétent et le collaborateur/la collaboratrice est ensuite organisé. Ils y discutent de la situation actuelle, définissent ensuite des mesures de soutien et conviennent d'entretiens de suivi.

Groupe Helsana
Case postale
8081 Zurich
helsana.ch

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.

Helsana
Engagée pour la vie.